

Structure porteuse :



PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE SOUS-BASSIN DU HAUT-DOUBS

Résumé de la version proposée à la CLE, octobre 2015

Sur le Haut-Doubs, les enjeux de la gestion de la ressource en eau sont liés :

- A la singularité du fonctionnement hydrologique du bassin (climat, karst, zones de pertes naturelles parfois aggravées par les aménagements...)
- Aux multiples usages du lac de Saint-Point
- A la vulnérabilité, lors d'épisodes de sécheresse, de certaines ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable
- A la fragilité, lors d'épisodes de sécheresse, des rivières et des populations de poissons, dont la résistance est amoindrie par les problèmes de qualité d'eau et d'appauvrissement de l'habitat



Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2009-2015 désignait 75 bassins versants « en déficit quantitatif », dont celui du Haut-Doubs. Dans ce cadre, le secteur a fait l'objet d'une étude en 2011-2012, dite « étude des volumes prélevables ». Celle-ci visait à définir, conformément à une méthodologie définie pour l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, les volumes pouvant être prélevés dans le milieu naturel sans le déséquilibrer.

Le nouveau SDAGE, en cours d'achèvement, classe désormais le Haut-Doubs comme « en équilibre fragile à préserver ». L'étude des volumes prélevables reste valable et constitue une base de réflexion pour élaborer un **plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) pertinent et adapté** aux spécificités du bassin. **Un projet est aujourd'hui soumis à la CLE pour discussion.**

Les principes d'action sont les suivants :

- **L'amélioration de la gestion du barrage du lac Saint-Point** : une restauration du barrage pour diminuer les fuites et une gestion motorisée des vannages pourraient permettre d'optimiser l'utilisation de la réserve constituée par le lac, en l'utilisant, lorsque les conditions le permettent, pour soutenir le débit du Doubs en aval, en cas d'étiage. Pour ce faire, il est important de définir l'hydrologie naturelle du Haut-Doubs et d'en apprécier les conséquences.
- **La réduction des volumes prélevés en eau superficielle**, via la maîtrise des prélèvements, les économies d'eau, ou le développement de ressources alternatives souterraines, pourrait entraîner un gain significatif **sur les tronçons principaux** (Drugeon à Vuillecin) **et sur les petits cours d'eau sensibles aux assecs** (même si les effets sur le milieu naturel ne peuvent être quantifiés à partir des éléments de l'étude).
- **La restauration des capacités de stockage naturelles du bassin**, en réhabilitant les cours d'eau, les zones humides, en généralisant la gestion alternative des eaux pluviales, entrainerait probablement un effet positif sur le débit d'étiage, et la capacité du milieu à résister à l'étiage. Aucune estimation chiffrée ne peut être donnée. L'ensemble des stations pourraient être touchées positivement.
- **La suppression des altérations constatées dans les eaux de surface**, en améliorant la qualité de l'eau et la qualité des habitats, entrainerait un effet positif sur la capacité du milieu à résister à l'étiage. Aucune estimation chiffrée ne peut être donnée. L'ensemble des stations pourraient être touchées positivement.

Le réhaussement du barrage du lac de Saint-Point est également identifié comme une solution intéressante pour l'avenir.

Concrètement, les actions à décliner sont les suivantes :

Action	Pilote	Echéance
Axe 1 Réviser les consignes de gestion du barrage du lac Saint-Point, en respectant l'hydrologie naturelle du Doubs amont et les usages prioritaires		
Réviser les consignes de gestion du barrage d'Oye-et-Pallet	DDT25	2015
Mettre en place les équipements nécessaires pour une gestion optimisée du barrage (diminuer les fuites, mettre en place une gestion motorisée des vannages, équiper les stations hydrologiques)		
Adapter les courbes de gestion du lac au terme d'une période d'observation		
Axe 2 Instruire et réviser les autorisations de prélèvement, pour maîtriser la consommation d'eau		
Réviser les autorisations de prélèvement surestimées, sur l'ensemble du bassin versant (eau superficielle et souterraine)	Services instructeurs (DDT25, DREAL UT, DDCSPP)	Fin 2017
Nouveaux prélèvements, ou augmentation des volumes prélevés, conditionnés à la bonne gestion de la ressource (rendements bons, équipement en compteurs de production, remontée sincère des informations)	Services instructeurs	Dès adoption du PGRE
Aides Agence et CD25 conditionnées à la bonne gestion de la ressource	Agence de l'eau / CD25	2016
Recensement des données existantes sur les volumes autorisés et prélevés pour compléter la BDD OASIS	Services instructeurs	Démarrage du remplissage de OASIS prévu début 2016

Equiperment de tous les points de prélèvement en compteurs de production	Services instructeurs	Mise à jour des données début 2016 Relance conjointe Agence / DDT mi-2016 Prescriptions complémentaires par DDT25 : fin 2019
Appui technique auprès des collectivités pour le remplissage des données SISPEA et validation	DDT25	
Mise en place des compteurs de production et remontée des informations (pr les collectivités : RPQS, SISPEA)	Tous préleveurs	Equiperment en compteur de production obligatoire RPQS obligatoire pour les collectivités

Axe 3 Mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau et des actions sur les milieux aquatiques

Mettre en œuvre des programmes d'économie d'eau (financement possible AERMC, sous condition)	Préleveurs et autres acteurs : collectivités, opérateurs d'habitat collectif, entreprises, associations...	
	Collectivités	Echéance Grenelle et décret 27/01/12 : -> disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013 ; -> établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret du 27/01/12, avant le 31 décembre 2014 Echéance SAGE : rendements bons pour 2020
Restaurer la qualité de l'eau et la fonctionnalité des milieux aquatiques (Contrat de territoire, programme LIFE...)	Tous acteurs	2015-2017

Axe 4 Encourager le développement de ressources alternatives, afin de réduire l'impact des prélèvements sur les eaux superficielles

Développer les ressources majeures	Tous acteurs	
Lien avec la gestion de la sécheresse et suivi des mesures		
Intégrer la CLE dans la boucle d'information « sécheresse »	DDT25 et DREAL FC	2015
Sensibiliser dès le seuil de vigilance, pour inciter à réduire les usages de l'eau non sanitaires	Tous acteurs	Dès aujourd'hui
Suivre et faire connaître l'avancement des actions	CLE	Fréquence bisannuelle

Le document complet est disponible sur www.eptb-saone-doubs.fr (démarches territoriales/ SAGE Haut-Doubs Haute-Loue/Actualités), et sur demande auprès du secrétariat de la CLE : pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr ou 03.81.61.26.43